

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 20 octobre 2022

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

14 octobre 2022

DATE DE PUBLICATION

27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 26

**Objet : CCFL –
Groupement de
commandes – Signature de
l'accord Cadre aux
prestations de signalisation
Routière.**

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF et Hervé BOCQUET.

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON
Madame Augustine VILLE à madame Francine MOURIKS
Monsieur Michaël PARENT à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Bruno WILLERON à madame Isabelle LEMAIRE OREC
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Bruno FICHEUX

Absents : Monsieur Romain BUISINE, Monsieur Dimitri DUQUENNE, Madame Alexandra LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°120 /123 – 10/2022.

Objet de la délibération : CCFL – Groupement de commandes – Signature de l'accord Cadre aux prestations de signalisation routière.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 ET L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 portant renouvellement d'un groupement de commandes ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020 portant adhésion au groupement de commande ;

Considérant que la Communauté de Communes Flandre Lys et ses communes membres ont souhaité se regrouper pour l'achat de biens et prestations communs dans diverses familles d'achats afin de rationaliser les coûts de gestion. Pour se faire, la CCFL a constitué par convention un groupement de commandes à la carte auquel la Commune d'Estaires a adhéré par délibération du 15 décembre 2020. Ainsi, la CCFL assure le rôle de coordonnateur du groupement. Ses missions consistent à passer, signer et notifier les marchés ou accords-cadres. La commune, quant à elle, communique ses besoins et assure l'exécution du marché.

Considérant que parmi les marchés prévus à la convention figure les prestations de fourniture et pose de signalisation routière.

Considérant qu'en date du 19 juillet 2022 la CCFL a lancé une procédure d'appel d'offres, pour les prestations de signalisation routière décomposée comme suit :

- Lot 1 : fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale
- Lot 2 : Fourniture de signalisation verticale
- Lot 3 : fourniture de produits de marquage

Considérant qu'après analyse des offres et avis de la commission d'appel d'offres, les sociétés suivantes ont été déclarées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale avec la société HELIOS T1, sise à DUNKERQUE (59640), 4 rue de l'Albeck pour un montant de 176 588, 10 € HT selon le devis estimatif quantitatif

Objet de la délibération : CCFL – Groupement de commandes – Signature de l'accord Cadre aux prestations de signalisation routière.

- Lot 2 : Fourniture de signalisation verticale avec la société LACROIX CITY ST HERBLAIN, sise à St Herblain (44801) 8, impasse du Bourrelier pour un montant de 29 390,40 € HT selon le devis estimatif quantitatif
- Lot 3 : fourniture de produits de marquage avec la société HELIOS T1, sise à DUNKERQUE (59640), 4 rue de l'Albeck pour un montant de 39 207,70 € HT selon le devis quantitatif estimatif

Sur proposition du maire le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre ayant pour objet les prestations de signalisations routières, décomposé comme suit :
 - ✓ Lot 1 : fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale avec la société HELIOS T1, sise à DUNKERQUE (59640), 4 rue de l'Albeck pour un montant maximum de 190 000 € HT par année
 - ✓ Lot 2 : Fourniture de signalisation verticale avec la société LACROIX CITY ST HERBLAIN, sise à St Herblain (44801) 8, impasse du Bourrelier pour un montant maximum de 40 000 € HT par année
 - ✓ Lot 3 : fourniture de produits de marquage avec la société HELIOS T1, sise à DUNKERQUE (59640), 4 rue de l'Albeck pour un montant maximum 34 000 € HT par année
- d'imputer la dépense au budget communal ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance
Yves COLPAERT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,
Bruno FICHEUX

